

LE CONFÉDÉRÉ

Organe des libéraux valaisans

Paraissant le MERCREDI et le SAMEDI

Au numéro de Samedi est joint comme Supplément le BULLETIN OFFICIEL

PRIX DE L'ABONNEMENT
Suisse: Un an fr. 6.50. Six mois fr. 4. —
Trois mois fr. 3. —
Etranger: (Union postale) fr. 12. —

RÉDACTION ET ADMINISTRATION A MARTIGNY
ON S'ABONNE A TOUS LES BUREAUX DE POSTE
Tous les envois doivent être affranchis.

PRIX DES ANNONCES
la ligne ou son espace:
Canton 10 ct. — Suisse 20 ct. — Etranger 25 ct
RÉCLAMES 50 ct.

Pour les Annonces et Réclames, s'adresser exclusivement à l'Agence HAASENSTEIN & VOGLER à Sion, Lausanne, Genève, et à l'Imprimerie du Journal.

La démission de M. Delcassé

Le ministre des affaires étrangères de France, sur la sellette depuis quelques semaines à propos de la question du Maroc, vient de donner sa démission. Il ne semblait pas, cependant, que cet événement dût se produire sitôt. Sans doute la façon dont M. Delcassé conduisait depuis quelque temps son ministère lui avait valu une vive opposition parmi ses collègues et en particulier chez M. Rouvier, qui s'est plaint plus d'une fois de n'être mis au courant d'aucune question de politique extérieure, alors que c'est lui qui est responsable devant le pays des gaffes que pourrait commettre le ministre du quai d'Orsay. L'irritation du président du Conseil fut poussée à son comble quand il put se rendre compte de la froideur hautaine que Guillaume II s'appliquait à marquer envers la France; l'empereur d'Allemagne, en effet, au lendemain de l'attentat de la rue de Rivoli, avait envoyé ses félicitations au roi d'Espagne, non à M. Loubet, qui, cependant, avait couru le même danger! Cet incident ne manquait pas d'une certaine gravité, bien qu'il soit possible de l'expliquer; mais on l'exagéra d'une façon excessive et mardi, dans les couloirs de la Chambre française, on parlait, comme d'une éventualité très prochaine, de la guerre avec l'Allemagne. Bref, la situation de M. Delcassé, qui paraissait encore inattaquable il y a quelques jours, est devenue tout à coup très chancelante et le ministre se voyait forcé, mardi soir, de rendre son portefeuille au président de la République.

On peut dire que M. Delcassé tombe par sa faute. Cette chute fait grand bruit en Europe, à cause des circonstances dans lesquelles elle se produit et aussi à cause de l'influence, de l'autorité, dirions-nous, que l'habile et fin diplomate du quai d'Orsay avait acquise, non seule-

ment en France, mais en dehors de son pays. Il représentait du reste la politique de la paix et les peuples d'aujourd'hui se tournaient volontiers du côté des hommes pacifiques. M. Delcassé occupait le ministère des affaires étrangères depuis le moins de juin 1898; il avait résisté à toutes les crises. Tandis que les esquifs des divers cabinets se brisaient tour à tour sur les récifs de la politique, lui, patient et positif Ariégeois, échappait à toutes les tempêtes.

A la séance de la Chambre du 19 avril dernier encore, il résumait ainsi son œuvre:

„Beaucoup plus qu'à des paroles, je m'attache à des actes. Il me semble que l'homme qui a conclu sept traités d'arbitrage, qui a négocié avec l'Italie, avec l'Espagne, avec l'Angleterre des accords où chacun, moyennant des concessions, obtenait satisfaction pour ses intérêts essentiels, dont le premier soin a été de s'employer à mettre fin à la guerre entre l'Espagne et les Etats-Unis, dont, il y a quelques mois, les bons offices, reconnus à la fois par Pétersbourg et par Londres, n'ont pas été sans efficacité pour apaiser un redoutable conflit entre les deux plus grandes puissances de l'Europe, il me semble, dis-je, que les actes de cet homme ont plus de valeur que ses paroles pour caractériser sa politique“.

Et la vérité, c'est que M. Delcassé ne se surprenait pas. Pendant son long ministère, sous Waldeck Rousseau, Combes et Rouvier, il a été l'instrument tenace du rapprochement de la France avec ses voisins. Pressentant que l'alliance avec la Russie n'était qu'un expédient passager pour sortir la France de son isolement, il avait travaillé sans relâche à dissiper les malentendus et à solutionner les conflits ouverts ou latents qui avaient surgi entre la République et les grandes puissances. Les voyages à Paris du roi d'Italie, du roi d'Angleterre et du roi d'Espagne, les visites de M. Loubet à Rome et à Londres avaient

marqué les résultats précis de cette politique. L'accord secret conclu entre la France et l'Italie sur les questions méditerranéennes avait mis fin au dissentiment que Bismarck et Crispi avaient exploité jusqu'à l'absurde. L'arrangement franco-anglais, qui réglait les conflits de Terre Neuve et d'Afrique et reconnaissait l'état de fait en Egypte, semblait ouvrir à la France les terres vierges du Maroc. L'Espagne, renonçant à quelques-unes de ses espérances, acceptait une sorte de partage équitable des territoires de Makhzen. M. Delcassé pouvait croire qu'il avait assuré à son pays une longue période de paix avec ses voisins et un champ d'expansion coloniale suffisant. Mais il avait compté sans l'Allemagne, sans Guillaume II, surtout.

L'empereur avait-il secrètement jeté son dévolu sur le Maroc? Cherchait-il à s'y créer un port d'attache et à se donner une base dans cette Méditerranée, où l'Allemagne n'avait jusqu'alors que des intérêts et pas de droits? La propagande de M. Delcassé en Europe lui causait-elle des inquiétudes pour la solidité de la triplice? Le rapprochement franco-anglais lui paraissait-il un danger pour l'avenir?

On ne sait encore auquel de ces mobiles Guillaume II a obéi quand, au cours de sa croisière de printemps, il a jeté l'ancre devant Tanger, fait fi du protectorat moral que la France voulait imposer au Maroc et étendu son glaive protecteur sur l'indépendance du sultan. Tandis que M. Saint-René Taillandier s'épuisait en efforts inutiles pour amener le sultan à reconnaître l'influence française et à accepter le programme de réforme rédigé par le quai d'Orsay, Guillaume expédiait en toute hâte M. de Tattenbach à Fez et recommandait au sultan de ne rien accorder avant la réunion d'une conférence internationale. La mission anglaise, chargée d'appuyer

les propositions françaises, arrivait trop tard. La politique française venait de subir un grave échec au Maroc!

La France a devant elle trois solutions: abandonner pour le moment ses projets, les soutenir par les armes ou accepter la conférence internationale proposée par le Maroc sur l'instigation de l'Allemagne. C'est probablement à ce dernier parti qu'elle s'arrêtera; mais on comprend que M. Delcassé, qui s'y est opposé, ne pouvait rester au ministère après l'humiliation à laquelle il est acculé. Il s'en va. C'est un succès diplomatique très sérieux pour l'Allemagne qui se débarrasse, en outre, d'un adversaire gênant et souvent habile. C'est aussi la preuve que la puissance militaire de l'Allemagne en impose assez à la France pour que celle-ci n'ose tirer l'épée pour défendre ses prétentions. En d'autres temps, comme on le fait justement remarquer, la guerre eût éclaté dans les vingt-quatre heures.

Disons, avant de finir, qu'au Palais fédéral c'est avec un sentiment de sincère regret qu'on a appris la démission de M. Delcassé. L'attitude parfaitement correcte et même amicale que M. Delcassé avait eue, dans plusieurs circonstances importantes, vis-à-vis de la Suisse lui avait valu de nombreuses sympathies dans les milieux politiques et commerciaux.

D'une manière générale, la présence de M. Delcassé au poste qu'il occupait depuis sept ans était considérée comme une garantie que toutes les questions concernant la Suisse seraient discutées à Paris dans un esprit d'équité, de bonne amitié, en pleine connaissance des stipulations internationales et dans le désir de maintenir les bonnes relations entre les deux pays. On ne peut que souhaiter en Suisse que son successeur s'inspire des mêmes traditions et des mêmes idées.

FEUILLETON DU CONFÉDÉRÉ

27

LE CRIME DE LA RUE CHANOINESSE

PAR

ALBERT BIZOUARD

DEUXIÈME PARTIE

L'instruction judiciaire

— C'est singulier, messieurs, interrompit des Agnets, en intervenant dans la conversation de ses deux amis; il me semble que je reconnais cette ravissante enfant, et pourtant, c'est la première fois que j'ai l'honneur de la voir. C'est bien, n'est-ce pas, cette jeune fille dont le père...

— Chut! parlez plus bas, des Agnets. Tout le monde ici cherche à faire oublier le coup terrible dont mademoiselle Andrée vient d'être frappée, et chacun respecte la douleur de la

Reproduction autorisée aux journaux ayant un traité avec M. Calmann-Lévy, éditeur, à Paris.

pauvre orpheline, vrai modèle de toutes les vertus.

— Plus je la considère, poursuivit le reporter, plus il me semble, je vous assure, l'avoir vue quelque part.

— A moins que ce ne soit à Saint-Thomas d'Aquin, je suis sûr que vous n'avez pu la rencontrer ailleurs, car, depuis quatre mois, mademoiselle Andrée n'est pas sortie une seule fois.

— C'est singulier, je ne dois pourtant pas me tromper, riposta des Agnets. Et, poursuivit-il, sait-on quelque chose sur les premiers résultats de l'instruction ouverte par M. de Presmenil?

— Ma foi, mon cher, reprit Ovide, si vous voulez obtenir des renseignements, adressez-vous à Lucien; malgré sa réserve, il vous dira peut-être...

— Je ne puis me permettre une telle indiscretion; mais, quoique l'attention publique soit en ce moment portée exclusivement sur l'affaire Troppmann, seul de tous mes confrères je me tiens au courant des moindres incidents du crime de la rue Chanoinesse, et aujourd'hui que je connais la fille de la victime, je ne négligerai rien pour suivre les péripéties de ce drame mystérieux, afin d'être le premier à en entretenir le public.

A l'autre bout du salon, le groupe formé par

les quatre femmes et M. de Presmenil était des plus silencieux.

Le juge d'instruction parlait à voix basse et était écouté avec une religieuse attention.

Lucien, après s'être entretenu seul avec la comtesse, à laquelle il avait demandé si celle-ci soupçonnait l'origine exacte de la naissance d'Andrée; venait de réitérer sa demande à la jeune institutrice elle-même. Ni la comtesse, ni la fille de M. François ne purent répondre à cette question.

L'une et l'autre repoussèrent l'hypothèse du magistrat relativement à l'identité du vieillard de la rue Chanoinesse.

Ce fut alors que M. de Presmenil annonça à madame de Meyrins que la lecture du testament aurait lieu le lendemain, vers neuf heures, et que la présence de mademoiselle Andrée était nécessaire pour l'accomplissement de cette formalité.

Dans quelques heures seulement on serait fixé sur le nom réel de l'institutrice, et un coin du voile enveloppant cette étrange affaire allait être soulevé.

Andrée, tout en repoussant la possibilité de la supposition faite par le juge, était, pourtant, également frappée de ces deux initiales H. C., contresignant le testament découvert dans le domicile de son père.

Cette particularité lui suggérait une foule de réflexions.

Sans doute, elle s'était élevée au-dessus de sa condition par le travail, mais instinctivement elle sentait se réveiller en elle un pressentiment qui l'avait souvent agitée. Bien des fois, en effet, et sans oser s'arrêter à cette pensée, elle s'était crue supérieure à sa modeste origine. Elle sentait en elle des aspirations, des sentiments et des goûts innés qu'elle avait en vain cherché à combattre.

Certes, elle était trop intelligente, trop bonne pour rougir de sa condition; mais un espoir secret, — commun à bien des jeunes imaginations, — lui faisait croire qu'elle était digne par la naissance de celui qu'elle adorait et dont elle était adorée en secret.

Elle voyait déjà ses prévisions confirmées par les événements. A quoi bon, hélas! lui servirait d'être de noble race, puisque Gaston l'avait oubliée? Il y avait là pour la pauvre enfant une cruelle amertume à songer que, si la distance qui la séparait du jeune officier de marine allait disparaître, un abîme infranchissable venait d'être creusé entre eux par l'indifférence et l'oubli.

Il semblait alors à la jeune fille que Dieu la punissait d'avoir caché à son père sa tendresse pour Gaston.

Religieuse avant tout, elle s'inclinait, meur-

CANTON DU VALAIS

Décisions du Conseil d'Etat

Le Conseil d'Etat ratifie les mesures prises par le Département de l'Intérieur à l'égard des communes de Viège et Chalais où des cas de fièvre aphteuse ont éclaté.

— Sont confirmés dans leurs fonctions pour une durée de 4 ans les inspecteurs de cercle du vignoble.

— Il est accordé à la „Cœcilia“, fanfare d'Ardon, l'autorisation pour une tombola de 1800 billets destinés à l'achat d'instruments. L'émission des billets est limitée au district de Conthey.

— S'appuyant sur la demande et les engagements de la municipalité de Monthey, ratifiés par l'Assemblée primaire, le Conseil d'Etat porte un arrêté déclarant d'utilité publique l'expropriation de la Pierre des Marmettes.

— L'approbation est accordée au projet d'une maison de garde double à construire à la bifurcation des Paluds (sous réserve d'une modification au projet).

— Il n'est pas présenté d'observations au sujet des statuts de la Compagnie du chemin de fer électrique Monthey-Champéry-Morgins.

Elections législatives du 4 juin.

— Rectifications. — C'est M. Ephrem André, président de Stalden, qui a été élu député pour le district de Viège, et non M. le Dr Paul Burgener, en remplacement de M. J. Burgener, nommé conseiller d'Etat.

— Dans le district de Martigny, une erreur typographique nous a fait dire que le total des votants présents était de 1146; c'est 1046 qu'il faut lire, chiffre exactement conforme aux résultats obtenus dans chacune des communes du district.

Tunnel du Simplon. — On donne comme certain aujourd'hui que le tunnel du Simplon ne pourra pas être ouvert au trafic au 1^{er} octobre.

Ce retard est dû principalement au fait que, contrairement aux prévisions, la galerie parallèle devra être voûtée sur d'assez grandes longueurs du côté sud. Or, ce travail ne pourra être exécuté avant que les eaux chaudes aient été détournées des parties achevées de la galerie principale.

En outre, l'Entreprise sera obligée, en vertu de son contrat, de reconstruire les parties défectueuses du tunnel avant l'ouverture à l'exploitation et peut-être même avant la pose de la voie définitive.

La date de l'ouverture au trafic ne peut encore être fixée. Il faut compter en tous cas sur un retard d'au moins 2 mois.

Quant à l'achèvement du tunnel, il restait encore à exécuter, à fin mai, 383 mètres de galerie de faite, 442 mètres d'excavation complète et 793 mètres de revêtement. Dans la galerie parallèle, les deux fronts d'attaque sont à 137 mètres de distance l'un de l'autre.

Du côté nord, depuis le 25 mai, on

travaille à la mine et l'on n'avance que de 2 mètres par jour.

Du côté sud on travaille à la machine. La température du rocher au front d'attaque est de 46°.

Les eaux provenant du tunnel comportent encore 3,312,000 litres à l'heure dont 828,000 proviennent de sources d'eau chaude.

Examens de recrues. — La Gazette donne les résultats des examens des recrues en 1904; nous les publions ci-dessous, avec en regard les résultats de 1903. Comme on le verra il y a pour 1904 une légère amélioration sur l'ensemble du canton; par contre deux districts, Viège et Martigny, ont pris à tâche, dirait-on, de descendre l'échelle des bons résultats; ils sont les avant-derniers.

Quelle est la cause de cette dégringolade? Il ne serait pas sans intérêt de la connaître.

Districts	Rang 1903	Rang 1904
Conches	2 7.34	7 7.56
Brigue	9 8.40	11 9.10
Viège	10 8.42	13 9.89
Rarogne	1 7.00	10 8.51
Loèche	4 7.77	9 8.42
Sierre	12 8.89	8 8.35
Hérens	13 9.32	3 7.08
Sion	4 7.77	2 6.89
Conthey	8 8.39	6 7.45
Martigny	11 8.66	12 9.20
Entremont	3 7.62	1 6.76
St-Maurice	6 7.90	4 7.09
Monthey	7 8.26	5 7.12
Moyenne	8.16	8.00

Examens d'apprentis. — Une erreur s'est glissée dans le tableau des examens d'apprentis que nous avons publié. La nommée Jardinier Ernestine, repasseuse, de Monthey, a obtenu aux examens les notes bien, bien, et non bien, bien, *suffisant*, comme il a été imprimé.

Gendarmerie. — M. Dayer, brigadier, à Sion, vient d'être nommé adjudant de gendarmerie (premier grade après le commandant) en remplacement de M. Imoberdorf, qui vient d'être retraité.

Le caporal Chervaz, à Sierre, a été promu au grade de brigadier et le gendarme Eier, à Sion, à celui de caporal. Tandis que pendant les travaux du Simplon, l'adjudant résidait à Brigue, M. Dayer restera à Sion.

Route de la Furka. — La route de la Furka est ouverte à la circulation à partir du 9 juin de Göschenen à Brigue.

Granges. — Victime de l'alcool. — Lundi, près de Granges, un jeune homme, en état d'ivresse, juché sur un char de foin en marche, en tomba si malheureusement qu'on ne releva plus qu'un cadavre.

Retour d'émigrés. — La Gazette relate qu'il y a quelques jours un joli groupe de compatriotes, rentrés en Valais après un séjour plus ou moins long dans la République Argentine, ont fêté, dans une agape intime, leur retour au pays natal. Le rendez-vous avait été fixé dans une forêt des environs de Sion. Au cours de cette petite fête toute amé-

ricaine, moutons entiers, rôtis, raclette et force bouteilles pour arroser le tout, ont été soigneusement *mis en cruche*. Parmi les convives l'on remarquait le sympathique Dr Albert Roten, l'ancien médecin de la colonie de San Hieronymo.

Des bords du Rhône. — (Corr.)

— Nous apprenons avec plaisir que le Conseil d'Etat vient d'accorder un subside de 200 fr. à l'„Harmonie municipale“ de Sion. Nous sommes heureux de constater que le Conseil d'Etat encourage le développement de l'art musical en Valais. Si une musique municipale reçoit un tel subside, nous espérons que la naissante „Fanfare conservatrice du district de Monthey“, qui compte 9 communes, ne sera pas traitée avec moins d'égards et recevra sa part proportionnelle à la manne gouvernementale.

Ré Mi.

Tir de Salvan. — Nous donnons ci-dessous les 10 premiers prix obtenus à chacune des quatre cibles; favorisé par le beau temps, le tir a été très fréquenté et a réussi à souhait.

Société. — 1. Revaz Joseph; 2. Coquoz François; 3. Coquoz Oscar; 4. Coquoz Elie; 5. Charles Joseph; 6. Derivaz Jos.; 7. Coquoz Louis, inst.; 8. Décaillet Alfred; 9. Décaillet Louis; 10. Coquoz Gasp., boul.

Bonnes. — 1. Coquoz Maurice, fils; 2. Simonetta Jules; 3. Gross Auguste; 4. Gaillard Lucien; 5. Revaz Edouard; 6. Revaz César; 7. Revaz Louis; 8. Gross Alexis; 9. Décaillet Alfred; 10. Glauser, ing.

Nombres. — 1. Heer, armurier; 2. Revaz Joseph; 3. Simonetta Jules; 4. Décaillet Alfred; 5. Fournier Ernest; 6. Décaillet Eugène; 7. Bochatay Alexandre; 8. Décaillet Henri, inst.; 9. Corboz Paul, ing.; 10. Bochatay Jules.

Libres (Mouches). — 1. Heer, armurier; 2. Gay-Balmaz Frédéric; 3. Revaz César; 4. Gross Auguste; 5. Coquoz Edouard; 6. Fournier Ernest; 7. Charles Joseph; 8. Décaillet Henri, peintre; 9. Bochatay Alexis (Marécottes); 10. Bochatay Jules.

A obtenu la prime de 100 cartons: Bochatay Jules, président, avec 160 cartons.

Martigny-Bourg. — Lundi soir la gendarmerie de la localité a dû intervenir pour mettre à la raison des mineurs du tunnel Chemin-Bovernier qui se querelaient; aidé de quelques citoyens, le brigadier Durier a dû en conduire deux ou trois sous bonne escorte au pénitencier; grâce à leur énergie, les mutins sont rentrés dans le calme; trois gendarmes sont arrivés de Sion pour maintenir en respect ces turbulents enfants du Midi.

Martigny-Ville. — Développement.

— Nous apprenons que notre Société de développement, subventionnée par la Municipalité, va faire installer des bancs dans quelques points de nos environs.

Nous la félicitons de cette initiative, depuis longtemps désirée par les amateurs de promenades dans la campagne, où en aucun endroit il ne leur est offert

de passer quelques instants de délasserment. Mais qu'elle le fasse déjà cette année et qu'elle ne perde pas de temps en études!...

Si pour les avenues de la gare et du Bourg, un certain genre s'impose comme modèle, il n'en est pas de même pour nos charmants environs: les bords de la Dranse, les Epeney, le pied du mont et le chemin qui y conduit, etc. Le public promeneur verrait avec plaisir dans tous ces points des bancs de toute simplicité pourvu qu'ils soient nombreux et bien placés.

En hiver les sièges pourraient être enlevés puis replacés au printemps.

Et que notre société ne se laisse pas arrêter par les limites territoriales de Martigny-Bourg. Puisqu'en partie les abords de la Ville sont situés sur la juridiction de notre voisine, l'autorisation de cette commune ne lui fera pas défaut pour cette inoffensive invasion. Il suffira, croyons-nous, de la demander.

A l'œuvre donc, et la Société de développement se sera attiré bien des amis... et des amies!

Chaque printemps quelques petits travaux de nivellement et de nettoyage aux bords de la meunière qui longe le pied du mont et sur la rive droite de la Dranse en aval du chemin de fer, feraient de ces lieux les plus ravissantes promenades.

A peu de frais, cette utile société pourra ainsi satisfaire beaucoup de monde et parmi les satisfaits beaucoup lui prouveront leur reconnaissance en venant augmenter le nombre de ses adhérents, pour peu qu'ils y soient sollicités.

— Le Comité de la Société pour le développement de Martigny prie ses membres, ainsi que toutes personnes qui désireraient participer à la création d'une Société de commerçants, de bien vouloir se trouver dimanche 11 courant, à 2 heures de l'après-midi, à l'Hôtel de Ville, aux fins d'entendre la lecture d'un rapport de M. le professeur Delacoste sur les avantages que cette société a créés procure à ses adhérents et procéder à sa formation.

Le temps. — C'était hier jeudi la Saint-Médard, la fête de l'évêque de Noyon et de Tournai, auquel le dicton attribue une influence si fatale sur le temps.

Quand il pleut à la Saint-Médard, Il pleut quarante jours plus tard.

Heureusement, la Saint-Barnabé (le 11 juin) peut nous sauver du déluge si l'on en croit l'autre dicton:

A moins que Saint-Barnabé Ne lui vienne couper le nez.

Foire. — Martigny-Bourg, lundi 12.

Confédération Suisse

Assemblée fédérale

Les Chambres fédérales se sont réunies lundi en session ordinaire d'été.

La première séance du Conseil national a été consacrée à liquider définitivement les divergences subsistant avec le Conseil des Etats relativement au projet de

sur le visage de la comtesse les impressions que la lettre de Gaston venait d'éveiller en elle.

La jeune institutrice avait entendu les quelques paroles échangées entre madame de Meyrins et M. de Presmenil; elle s'efforçait d'en pénétrer le sens.

Que n'eût-elle pas donné pour dévorer à loisir les deux pages écrites par le bien-aimé de son cœur?

Cette lettre était là, sous ses yeux, à portée de sa main, et il lui était interdit d'en prendre connaissance. Jamais les convenances sociales n'avaient pesé si lourdement à la malheureuse enfant.

— Gaston est malheureux, il souffre, se disait-elle, et il me faut refouler au plus profond de mon âme l'ardent désir de savoir ce qui le fait souffrir.

Andrée cherchait donc à maîtriser la poignante émotion sous laquelle elle pâlisait visiblement.

Un cœur de femme, un cœur de jeune fille devina ses angoisses.

(A suivre.)

trie, déchirée devant ce châtement suprême, mais son cœur ne pouvait se fermer à l'espérance.

En proie à ces divers sentiments, Andrée se taisait; sa physionomie reflétait toutes ses pensées. L'expression mélancolique de ce visage plein de jeunesse et de fraîcheur était charmante à étudier.

Des Agnets considérablement de plus en plus attentivement la jeune institutrice.

M. de Presmenil s'était rapproché de ses amis, quand, à ce moment, on remit une lettre à la comtesse de Meyrins.

Cette lettre était couverte de timbres multicolores.

La mère de Camille eut à peine examiné la suscription qu'elle en reconnut aussitôt l'écriture.

— Vous permettez, messieurs? demanda-telle vivement, c'est une lettre de Gaston.

Chacun des hôtes de la comtesse s'inclina en signe d'approbation.

— Une lettre de mon parrain, ah! quel bonheur! s'écria Camille, tout en regardant Andrée. Ah! maman, lis vite, je t'en prie, poursuivait-elle avec une mutinerie câline.

— Nous allons donc enfin savoir ce qu'il est devenu, exclama La Gandinière.

Madame de Meyrins rompit rapidement le cache armorié de la lettre et lut ce qui suit:

Chère comtesse,

À l'heure où cette lettre vous parviendra, je serai loin de vous et sur le point d'atterrir à Shang-Haï. Vous m'avez toujours témoigné tant de bienveillante sollicitude que je tiens, avant tout, à m'excuser de n'être point allé prendre congé de vous en quittant Paris. Vous êtes probablement encore à Meyrins, dans ce vieux château où j'ai laissé tant de bons souvenirs. Que j'eusse donc voulu pouvoir vous serrer la main sous ces délicieux ombrages et embrasser ma charmante filleule.

J'aurais peut-être trouvé près de vous la force et la foi dans l'avenir qui me manquent aujourd'hui. Malheureusement un motif des plus impérieux m'a obligé de quitter brusquement la France.

Me voici en pleine mer, loin de tous ceux qui m'aiment, loin de tous ceux que j'aime et que ma pensée ne quitte point. Jamais voyage ne m'a paru plus dur et plus cruel! J'ai l'âme pleine de tristes appréhensions, en un mot, chère comtesse, je me sens inquiet, malheureux. Vous me connaissez assez pour savoir que, si je me résous à vous faire un tel aveu, il faut un motif bien puissant pour triompher d'une énergie et d'une volonté qui, jusqu'alors ne m'avaient jamais fait défaut.

Pardonnez-moi de venir troubler votre

quiétude, mais je connais votre cœur et compte sur votre bonne indulgence pour excuser ma faiblesse et compatir au mal dont je souffre depuis le jour où il m'a fallu quitter Paris.

Rappelez-moi, je vous prie, au souvenir de ceux qui veulent bien ne pas m'oublier; embrassez pour moi votre chère Camille, et recevez, comtesse, la nouvelle assurance du profond et sincère attachement de votre bien dévoué

GASTON DE MERVILLE.

— Eh bien! madame, les nouvelles que vous donne M. de Merville sont-elles bonnes? demanda Lucien à la comtesse, qui venait de terminer sa lettre.

— Hélas! cher monsieur, vous aviez raison lorsqu'il y a une dizaine de jours vous me disiez que Gaston n'avait dû s'éloigner que sous l'influence d'un violent chagrin. Les termes un peu vagues de sa lettre ne me laissent aucun doute. Le pauvre garçon laisse échapper le cri de son cœur sans m'apprendre le mal dont il souffre. Tenez, mon cher Ovide, poursuivit la comtesse en tendant la lettre au jeune homme, voyez ce que m'écrit votre cousin.

Le vicomte parcourut le papier encore tout imprégné des âcres senteurs de la mer.

Andrée, pendant ce temps, cherchait à lire

loi sur la police des denrées alimentaires, lequel n'attend plus maintenant que la ratification du Conseil des Etats pour être appliqué.

Mardi le Conseil national a commencé l'examen du projet de Code civil suisse. MM. Bühlmann, président de la commission, Virgile Rossel, rapporteur français, Eugène Huber, auteur du projet, ont exposé successivement le but de ce dernier et sa signification.

M. le conseiller fédéral Brenner a exprimé la reconnaissance du Conseil fédéral à l'auteur du projet, M. le professeur Huber, et à tous ceux qui ont collaboré à cette œuvre. Il a recommandé l'entrée en matière.

La séance de mercredi et celle de jeudi ont été entièrement remplies par la discussion du Code civil, dont les 115 premiers articles ont été votés.

Le Conseil des Etats a adopté à l'unanimité le projet de loi portant création d'un service de chèques et virements par l'entremise de la poste.

Dans sa séance de mardi, il a discuté un rapport du Conseil fédéral sur la protection contre le chômage et sur les bureaux de placement.

Il résulte de l'étude du Conseil fédéral et de la consultation des gouvernements cantonaux que l'assurance fédérale contre le chômage n'est pas praticable pour le moment, mais que par contre il y a quelque chose à faire dans le domaine des bureaux de placement.

Mercredi le Conseil des Etats a abordé l'examen de la gestion de 1904, et l'a continué dans sa séance de jeudi. Rien de saillant à y relever, sauf la déclaration de M. le conseiller fédéral Müller, annonçant que le Conseil fédéral sera en mesure de déposer son projet de réorganisation militaire pour la session de décembre prochain, et une escarmouche à propos de la situation de Lavey, provoquée par M. Thélin. M. Müller, amené à émettre son avis, dit que, pour des motifs d'équité, il serait désirable que la Confédération vint en aide à la commune de Lavey par une subvention, mais qu'il ne saurait en aucun cas être question d'enlever le droit de vote aux fonctionnaires militaires des forts. M. Thélin a pris acte des déclarations du chef du Département militaire et l'incident a été clos.

L'assemblée fédérale est convoquée pour le jeudi 15 juin pour l'élection d'un juge fédéral, en remplacement de M. Rott, décédé lundi dernier.

Parti radical suisse. — Le comité central du parti radical suisse a tenu mardi après-midi à Berne une longue séance. Il a entendu deux rapports: l'un de M. Gisi, rédacteur à Bâle, sur l'assurance contre la maladie; l'autre de M. Schær, de Bâle, président du Tribunal, sur la législation relative aux forces hydrauliques. Une discussion très animée a suivi. Il sera pris ultérieurement une décision pour la date de la convocation de l'assemblée générale.

Congrégations étrangères. — Le Conseil fédéral a interdit l'établissement des congrégations suivantes: 1° Les Sœurs de charité de Besançon (pensionnat Monnot) au Grand Hôtel de Vallorbe. 2° Les sœurs de Sainte-Marie auxiliaire, dans la villa Charlemont, près Crans (Nyon). Il est accordé aux membres de ces congrégations un délai de 90 jours pour régler leurs affaires.

Commerce suisse. — D'après la récapitulation provisoire de la statistique commerciale, les importations de la Suisse se sont élevées pendant le premier trimestre de 1905, métaux monnayés non compris, à 299,061,277 fr. contre 287,416,018 pendant les trois premiers mois de 1904. Les exportations se sont montées à 229,293,805 fr. contre 222,109,630.

L'exportation du chocolat s'est élevée à 6,379,287 fr. contre 5,422,875.

Monopole de l'alcool. — D'après un rapport du Conseil fédéral aux Chambres, la consommation de l'alcool s'est élevée en Suisse, en 1904, à 148,939 hectolitres, soit 4,3 litres par tête de population.

Le total des recettes de l'administration fédérale de l'alcool depuis sa fondation jusqu'à fin 1904 s'élève, déduc-

tion faite des amortissements et des frais de construction de divers bâtiments administratifs, à la somme de 98,842,870 fr.

La hausse des pâtes alimentaires. — L'assemblée des fabricants de pâtes alimentaires, réunie lundi à Olten, a décidé, en raison de la hausse des prix sur les gruaux de blé pur, d'élever le prix des pâtes alimentaires.

Nouvelles des Cantons

Berne. — *Déficits ferrugineux.* — La situation financière de la Directe Neuchâtel-Berne n'est pas rose. Le déficit d'exploitation atteint maintenant la somme rondelette de 500,000 fr. D'autre part, on apprend qu'il y a encore un déficit d'un million dans le compte de construction!

— Le chemin de fer du Rothorn de Brienz sera ouvert à l'exploitation le 10 juin courant pour la saison d'été.

— *Suicide d'un ingénieur.* — Un ingénieur, du nom de Feldmann, originaire de la Prusse rhénane, s'est suicidé vendredi soir dans le logement qu'il habitait à Berne. Technicien de talent, Feldmann était l'inventeur d'un système particulier d'ascenseur de montagne qu'il avait fait breveter en plusieurs pays. Il avait rêvé de munir divers sommets des Alpes de son ascenseur, et il avait demandé, dans ce but, des concessions pour le Wetterhorn, l'Eiger, le Mont-Blanc. L'année dernière, il avait fondé à Berne une société par actions, qui se proposait la réalisation des plans exécutés par Feldmann, et qui éprouve du chef de la disparition de son ingénieur, une perte irréparable. Quant aux motifs qui ont poussé l'ingénieur Feldmann à sa fâcheuse détermination, ils ne sont pas connus avec certitude. On croit à un accès de mélancolie provoqué par une surexcitation cérébrale.

Zurich. — *Victimes du lac.* — On a retrouvé, à la hauteur de Goldbach, le corps du jeune Louis de Courten, de Sion, étudiant en médecine, et celui d'une jeune Italienne avec laquelle il a fait dimanche une partie de bateau au cours de laquelle les deux jeunes gens se sont noyés.

Les obsèques de M. de Courten ont eu lieu à Sion.

Bâle. — *Bâle port de mer.* — Chaque semaine un bateau prenant des marchandises à destination de toutes les localités du Rhin, jusqu'à Amsterdam, y compris Anvers, part de Bâle. Voilà donc la grande cité des bords du Rhin devenue port de mer.

Nouvelles étrangères

La guerre russo-japonaise

Ouvertures de paix

La Russie ou plutôt le tsar consent enfin à parler de paix; il demande même à connaître les conditions qui seraient faites par le Japon.

C'est sur les instances collectives des ambassadeurs des puissances européennes et des Etats-Unis que Nicolas s'est décidé à prendre cette résolution.

On estime que les négociations de paix sont imminentes, puisque l'ambassadeur des Etats-Unis à St-Petersbourg, ayant offert au tsar les bons offices de M. Roosevelt, aurait reçu de l'empereur une réponse encourageante.

Le bilan de la bataille de Tsoushima

Les pertes totales de la flotte russe ont été de 14,000 tués ou noyés et 6142 prisonniers. 3000 hommes ont échappé au désastre.

Les Japonais ont donné de nouveaux noms aux navires de guerre qu'ils ont pris aux russes.

En Mandchourie

Les Japonais avancent malgré tout

Une dépêche du quartier général japonais annonce qu'une colonne d'infanterie russe a attaqué Mu-Chia-Tung, à deux milles au nord de Vei-Yen-Pao, le 5 dans la matinée, mais qu'elle a été repoussée. Le même jour, un détachement nippon qui s'est avancé à neuf milles à l'est de Chang-Tou a délogé les Russes qui se trouvaient dans les environs et a occupé une hauteur voisine. Une partie du détachement a repoussé

au nord les forces russes qui occupaient Chi-Chia-Dzou, à quinze milles au nord de Kouang-Ting et de Mu-Chia-Toung et à sept milles à l'est de Chi-Chia-Dzu, et a occupé le voisinage de ces villes.

La déposition du roi de Norvège

La Chambre norvégienne vient de dépouiller le roi Oscar de sa qualité de roi de Norvège et de prononcer la séparation de la Norvège d'avec la Suède. Elle demande, il est vrai, à la maison Bernadotte, de donner à la Norvège un roi distinct de celui de Suède, mais il est probable que devant le refus du roi Oscar de se prêter à la rupture de l'union, elle proclamera prochainement la République, sur les bases de la Confédération suisse. Le projet serait déjà prêt. La guerre peut éclater d'un moment à l'autre entre les deux branches de la monarchie actuelle. C'est le résultat de l'obstination du roi Oscar à ne pas vouloir accorder à la Norvège un service consulaire indépendant de celui de la Suède.

Chronique agricole

Cours pratique d'industrie laitière

Le 7^e cours pratique d'industrie laitière, organisé par l'Etat du Valais à la laiterie modèle de Martigny-Ville, sous la direction de M. J. Chardonnens de Fribourg, a été clôturé dimanche 4 juin. Il a duré 3 semaines, c'est-à-dire trois fois plus qu'à l'origine. Preuve en soit de l'intérêt toujours plus grand qu'on accorde chez nous à l'industrie laitière, cette branche si importante de la production agricole dans notre beau pays d'alpages. Cependant, que sont encore 3 semaines pour l'enseignement professionnel d'un métier qui confine à la science et dont les difficultés techniques apparaissent étranges et déformées à travers les nuages de la routine et des préjugés? Fribourg, Berne, St-Gall, Vaud ont des cours d'une durée de 6 à 12 mois. A quand l'ouverture de notre Ecole de laiterie?

On nous objectera, sans doute, que le Valaisan consomme lui-même ses produits laitiers et que, conséquemment, le progrès technique lui est moins obligatoire que s'il travaillait pour le grand marché du monde, où vont le Gruyère et l'Emmenthal. Il y a du vrai dans cette réponse négative, mais elle couvre cependant un côté sophistique. Nous répliquerons, nous, qu'il est sot de se contenter du moindre quand il est facile d'obtenir le mieux. En outre, qui niera qu'une meilleure technique soit capable de mieux utiliser, non seulement qualitativement mais encore quantitativement, les herbages succulents et aromatiques de nos montagnes?

Revenons à notre cours. 13 élèves l'ont fréquenté. Serait-ce l'effet de l'influence fatidique de ce nombre, mais nous entendions dire que l'assiduité des élèves n'avait pas été celle des cours précédents? Les directeur et administrateur du cours pensent plutôt que, étant donnée la nature essentiellement pratique de l'enseignement, il faut nécessairement limiter le nombre des participants. Le chiffre de 8 serait le plus convenable pour la facilité des démonstrations du professeur et des exercices des élèves.

L'enseignement s'est étendu sur la fabrication rationnelle du beurre et sur celle des fromages de Gruyère et de ses variétés ou sous-variétés. Nos fromages nationaux se rattachent naturellement à ce groupe. Nous savons qu'on a, à diverses reprises, formulé la crainte que confier la direction d'un cours de fromagerie à un étranger à notre canton, c'était mettre notre méthode nationale, si caractéristique et originale, dans la gueule du loup. Qu'on se détrompe! Nous savons de bonne source que notre actuel professeur-fromager, outre qu'il a un profond respect des habitudes locales, n'ira pas se mettre dans la situation, comique et tragique à la fois, de ce fruitier gruyérien dont — nous raconte spirituellement M. Courthion — les montagnards de Bagnes fêtèrent joyeusement le départ. La fabrication du Gruyère et celle du fromage à râclette ont été démontrées toutes deux à Martigny. Elles se ressemblent, au reste, sur bien des points; elles s'inspirent, au surplus, des mêmes principes. Si l'on a vanté les

qualités économiques de consommation et la meilleure conservation du Gruyère, on n'a pas manqué, par ailleurs, d'apprécier élogieusement la saveur moelleuse et beurrée du fromage à râclette. La difficulté ici est de réussir régulièrement. Il ne s'agit plus de fabriquer au hasard. Pour cela deux choses essentielles sont nécessaires: la connaissance du lait, c'est-à-dire une police sérieuse, avec, pour résultat, la mise au rebut des laits défectueux, puis le sens et le goût de la propreté.

Puisse cette double tâche avoir été comprise par nos jeunes fromagers! Puisse aussi le succès les encourager et les affermir dans la large et lumineuse voie du progrès!

Voici le rang dans lequel ont été placés les 13 participants au cours, d'après les notes obtenues à l'examen tant théorique que pratique:

1. Valette Félix, Chamoson.
2. Luisier Louis, Martigny; Gaspoz Maurice, Evolène; Fracheboud Hypp., Vionnaz, ex æquo.
3. Défago Adolphe, Champéry.
4. Pot Miltiade, Vouvy; Reuse Louis, Riddes; Aymon Jérémie, Ayent; Clerc Emile, Evouettes, ex æquo.
5. Lengon, Daniel, Grône.
6. Huguet Jules, Leytron; Rossier Martin, Mage; Sauthier Alex., Conthey, ex æquo.

La SANTÉ APRÈS la MALADIE

Mme Floquet de Genève guérie par la Tisane américaine des Shakers, après deux années de souffrance.

Dans la jolie ville de Genève (Eaux-Vives) Rue de la Mairie 18, demeure Mme Marie Floquet avec sa famille. Elle est maintenant en excellente santé, après avoir pendant deux ans souffert atrocement de dyspepsie et autres désordres de l'estomac et des organes digestifs. Elle relate ses expériences dans une lettre qu'elle adressait le 30 décembre 1904 à M. Oscar Fanyau, pharmacien à Lille (Nord) France, qui a introduit en Suisse ainsi qu'en France le fameux remède contre les maux d'estomac connu sous le nom de Tisane américaine des Shakers. Elle s'exprime comme suit:

„Dans un but d'humanité et guidée aussi par la reconnaissance je viens vous adresser mes plus vifs remerciements pour votre merveilleuse Tisane américaine des Shakers, dont j'ai pu moi-même apprécier les souveraines vertus. „Depuis deux ans, je souffrais très cruellement de l'estomac; je ne dormais plus; la nourriture me pesait comme une masse de plomb. Souvent la nuit je devais me lever pour rejeter les aliments que j'avais pris au repas du soir. J'avais l'estomac et la poitrine si embarrassés que j'avais des quintes de toux très douloureuses.

„Tous ces malaises m'avaient fort affaibli et j'étais très ennuyée de voir qu'aucun remède ne parvenait à me soulager. Ayant entendu faire de grands éloges de la Tisane américaine des Shakers, je m'empressai d'y avoir recours, et je suis heureuse de vous dire que depuis six mois je n'ai plus eu le moindre malaise. Mon appétit est très bon, je digère aisément et n'ai plus aucune pesanteur.“

La Tisane américaine des Shakers se vend dans toutes les pharmacies au prix de fr. 4,50 le flacon.

Une brochure explicative très intéressante est envoyée gratuitement sur demande par l'entrepositaire général pour la Suisse: M. F. Uhlmann-Eyraud, 12 Boulevard de la Cluse, Genève.



Contre les indigestions, étourdissements, maux de cœur essayez le véritable

Alcool de menthe et camomilles Golliez

Marque des 2 palmiers. En vente dans toutes les pharmacies en flacons de 1 et 2 fr. Dépôt général: Pharmacie GOLLIEZ, Morat

Avis aux abonnés

Tout ce qui concerne les demandes d'abonnements, le paiement de ceux-ci, ainsi que les changements d'adresses et les réclamations pour distribution irrégulière du journal doit être adressé exclusivement à l'Administration et non à la Rédaction.

Avis important

Nous rappelons aux personnes désireuses de s'abonner au „Confédéré“ que le prix d'abonnement annuel du journal est de 5 fr. sans „Bulletin officiel“ et de 6,50 fr. avec „Bulletin officiel.“

AVIS

Le soussigné avise le public de Martigny et des environs qu'il a remis son café des Alpes, situé rue du Collège, à Martigny-Ville, à M. EMILE FILLIEZ; il prie en conséquence son honorable clientèle de bien vouloir continuer sa confiance à son successeur.

César Rouiller.

Me référant à l'avis ci-dessus, j'ai l'honneur d'informer le public de Martigny et des environs que j'ai repris le café des Alpes situé rue du Collège, à Martigny-Ville, et espère, par des marchandises de 1er choix et un service prompt et soigné, être l'objet de la même confiance de la part du public.

Emile Filliez.

Buanderies

A bois et à charbons

A foyer à double enveloppe

En magasin de 80, 100, 125 et 150 litres

Arrivage par wagon

Prix et conditions avantageuses chez

Jos. VEUTHEY, Martigny-Ville

L'Arome des potages
Les Tubes de Bouillon
Les Potages à la minute



(Marque de garantie "Croix-Etoile") sont les meilleurs et préférés à toutes les imitations. Ces produits du pays se recommandent par la supériorité de leur qualité et la modicité de leurs prix. En vente, à l'état toujours frais, chez Michelod, Leytron.

CHAUSSURES



Un grand choix est mis en vente au Magasin

VICTOR DUPUIS

Martigny - Ville

aux prix très avantageux suivants :

Souliers de Travail

Hommes 40 à 47	Femmes et Fillettes
Napolitains ferrés 5,95	N° 36/42 30/35 26/29
forte semelle 6,90	Ferrés, couture rivée 5,90 4,90, 3,90
Bottines empeigne 9,50	Empeigne 6,80 5,80, 4,80

Souliers du Dimanche

Hommes	Femmes et Fillettes
Bouts façonnés 40/47 7,95	36/42 6,40, 30/35 5,50, 26/29 4,50

Pantoufles tissu, à talon

Hommes 40/47	Femmes 36/42	Fillettes 30/35
Canevas à fleur 3,—	Tissu gris 1,90	Canevas 2,—
Peluche rouge 3,80	Canevas 1,90 et 2,50	

Demandez le Catalogue illustré

Envois postaux Livraison soignée

BOUILLIE LA RENOMMÉE
CONTRE LE MILDIOU
LA PLUS RICHE EN CUIVRE
LA PLUS EFFICACE
LA PLUS ADHÉRENTE

ATT. FAMA & C
FABRIQUE DE PRODUITS CHIMIQUES AGRICOLES
SAVON, VALAIS
MONTREUX, VAUD (Suisse)
Dépôts dans tous les centres viticoles

Bouillie La Renommée au soufre mouillable pour traiter en une seule opération le mildiou et oïdium. Grande économie de main-d'œuvre.

La Sullostite, Poudre cuprique à base de sels de cuivre combinés, soufrée et non soufrée, pour le traitement du mildiou et de l'oïdium de la grappe. Arrête les attaques déjà prononcées du mildiou. Excellent insecticide. Soufre sulfaté.

Soufre Fama mouillable pour préparer soi-même les bouillies au sulfate de cuivre et au soufre.

Verdet neutre 31-32% de cuivre dur. Verdet adhérent 24-25% de cuivre pur.

Dépôts dans tous les centres viticoles

Médailles d'or et d'argent à la 7me exposition suisse d'agriculture de Frauenfeld en 1903.

On peut se procurer à l'imprimerie Ad. Imhoff, à Martigny-Ville des **PAPIERS PEINTS**

Ferd. LUISIER, Martigny

FERS et QUINCAILLERIE

Dépôt général pour la région de la

Faulx „ABEILLE“

FAUCHEURS, demandez partout cette excellente marque

Soufre et bouillie pour la vigne

Pulvérisateurs démontables

Fers à T pour constructions

Prix avantageux

Les magasins de tissus et nouveautés

de la

VILLE de PARIS

rue du Lac VEVEY rue du Lac

sont transférés

PLACE du MARCHÉ

LOTÉRIE

de la Société des carabidiens de MONTHEY

1200 lots presque tous en espèces

pour une valeur de plus de 7000 francs

1er lot, 500 fr. en espèces

Tirage le 22 septembre 1905

Prix du billet 1 fr.

On demande

pour de suite un jeune garçon comme commissionnaire. Adresser offres au „Confédéré“.

Plâtriers

sont demandés de suite chez Chs Molini, route d'Echallens, Lausanne.

On demande

pour la saison d'été Femmes de chambre, sommières de salle, cuisinières à café, cuisinières chefs, filles d'office et de cuisine, repasseuses, sommeliers de salle, aides-cuisiniers, casseroles.

S'adresser Bureau général de Placement, A. Bornet, Sierre (Valais). 2-1

On demande à louer

quelques vaches pour la montagne. — S'adresser à Alfred Haemmerli, Yverne, en indiquant le prix.

VINS

Très bons vins de table naturels (rouges et blancs) à 35, 38 et 40 cts le litre par fûts de 100 litres et plus, rabais par 300 litres franco toute gare.

S'adresser à Charles Martin, Monthey.

Si vous voulez que vos pores et veaux deviennent forts, gros et gras, ajoutez régulièrement à leur nourriture un peu de

Lactophosphatine Simond vous obtiendrez de magnifiques résultats.

Envoi partout contre remboursements le sac de 5 kg. 4.— 10 kg. 7.— Pharmacie A. Simond, Rolle

Attention

mérite la combinaison de valeurs à lots autorisées par la loi que chacun peut se procurer contre paiements mensuels de 4, 5, 8 ou 10 frs. ou au comptant, auprès de la maison spéciale soussignée. — Lots principaux de fr. 600.000, 300.000, 200.000, 150.000, 100.000, 75.000, 50.000, 25.000, 10.000, 5000, 3000, etc., etc., seront tirés et les titres d'obligations seront remis successivement à l'acquéreur.

Pas de risque, chaque obligation sera remboursée pendant les tirages présents ou ultérieurs.

Les prochains tirages auront lieu : 15 juin, 20 juin, 30 juin, 10 juillet, 1er août, 15 août, 20 août, 15 septembre, 30 septembre, 1er octobre, 15 octobre, 20 octobre, 10 novembre, 15 novembre, 1er décembre, 10 décembre, 15 décembre, 20 décembre, 31 décembre.

Les prospectus seront envoyés sur demande gratuits et franco par la Banque p. obligations à primes à Berne

Timbres caoutchouc en vente à l'imprimerie de Martigny-Ville

Commerce de bois

Le dépôt de planches Dumas sera ouvert lundi 12 courant.

Se recommande.

Avis aux vigneron

Poudre cuprique provenant de

MM. Curchod & C^{ie}, chimistes, Nyon
Cette Poudre cuprique est à base de sulfate de cuivre 68,14 % de sulfate cristallisé pur, d'après analyse du laboratoire fédéral de Lausanne, du 13 mai 1905.

Spécialement recommandée.

Sulfate de cuivre 99,6 de sulfate cristallisé pur
Dépôts : à FULLY, chez MM. Jules Granges, nég., Ancey Benjamin, nég., Taramarcz Célestin, nég., Vérollet Maurice, nég., Nambride Evariste, nég.; à RIDDES, chez M. Cassetti, négociant; à LEYTRON, chez M. Ernest Delasoie, nég.; à MARTIGNY-VILLE, chez M. Charles Torriane, nég.; à ISERABLES, chez M. Eugène Favre, juge; à CHARRAT, chez M. Chappot Edouard et au dépôt général, M. Joseph Chappot.



PURE CRÈME CACAO ET SUCRE.
SUCHARD SEUL FABRICANT.

BIJOUTERIE * HORLOGERIE * LUNETTERIE

HENRI MORET, Martigny-Ville



Montres, pendules et réveils en tous genres

Grand choix de bagues, broches, colliers, etc. en or, argent et doublé.

Horloges électriques

Orfèvrerie — Alliance Baromètres — Thermomètres

Maison de confiance

Passugg

Source Uricus surpassant Vichy

par sa composition chimique et ses propriétés médicales. Souveraine contre le catarrhe de l'estomac et des intestins, maladies de la vessie, des rognons, du foie, la goutte, l'obésité et la diabète.

Source Fortunatus Eau fortement alcaline iodurée contre le goître, la scrofula, la calcification précoce des artères.

Source Théophil la meilleure des eaux de table suisse

Dépôt pour la Vallée du Rhône et le canton du Valais: A. Durand, Montreux, avenue du Kursaal, 20

Manufacture Lausannoise de Biscuits

Société anonyme

LAUSANNE

BISCUITS extra fins, très renommés.

BRICELETS à la crème, Petits fours.

GAUFRETTES citron, orange, framboise, vanille, chocolat, pélerine, Stella et Coquemolle.

Fabrication toute moderne. procédés entièrement mécaniques

L'Usine de Petit-Prélaz (route de Morges) est ouverte aux visiteurs les mercredi, jeudi, et vendredi de 2 à 5 h. du soir

Imprimerie Ad. Imhoff, Martigny

IMPRESSIONS SOIGNÉES EN TOUS GENRES

Journaux, Brochures, Catalogues, Prix-Courants, Statuts,

Actions, Obligations, Traités, Chèques,

En-tête de lettres, Factures, Enveloppes, Circulaires,

Affiches, Programmes,

Faire-part: naissance, fiançailles, mariage et décès,

Cartes de visite, d'adresse et de convocation,

Étiquettes pour bouteilles, Étiquettes volantes ou gommées,